

Comment réserver les séjours et mini-camps organisés par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ?

Séjours : Corsica Project, Kho Saint Bo, Intergé et Equi'folie.

Mini-camps : Mon 1er camp #1 et #2, Vercors Aventure #1 et #2.

Les demandes de pré-réervations de séjours et mini-camps organisés par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté se font par mail ou lors des permanences proposées.

1^{ère} étape : Demande de pré-réervation

Soit par mail avant le 21 mai en envoyant une demande à acm.vinay@smvic.fr avec comme objet « Demande de pré-réervation séjour ou mini-camp » et en précisant dans le mail :

- Nom, prénom, date de naissance et classe scolaire actuelle de votre enfant.
- Nom du séjour demandé.

Soit en se rendant à une permanence du RIF

- Vinay (3 avenue Brun Faulquier) le lundi de 8h à 16h ou mercredi de 8h à 18h

Attention, s'il s'agit d'une première inscription, vous devrez obligatoirement constituer le dossier de votre enfant et le joindre au mail ou apporter les documents nécessaires à la permanence :

- Fiche sanitaire et individuelle téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes rubrique « Enfance jeunesse famille - Accueils de loisirs » (possibilité de les remplir sur place lors des permanences)
- Attestation de quotient familial
- Attestation de responsabilité civile
- Photocopie du carnet de vaccination

Sans ces documents, la demande de pré-réervation ne pourra pas être prise en compte.

2^{ème} étape : Accusé de réception de la demande

Vous recevez par mail une confirmation de réception de votre demande.

3^{ème} étape : Validation ou refus de la demande

Au cas où le nombre de demandes est supérieur au nombre de places proposées, une commission d'attribution se réunira.

Vous recevrez ensuite une validation ou un refus de votre demande de pré-réervation au séjour demandé le vendredi 02 juin dernier délai.

CONTACT

Mail / acm.vinay@smvic.fr

Téléphone / 04 76 64 09 50

